

PASS SANITAIRE MODE D'EMPLOI

À QUI S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE ?

Public	Pass Sanitaire obligatoire
Joueuses & Joueurs	
- de 12 ans	X
de 12 à 17 ans	À compter du 30 septembre 2021
+ de 17 ans	✓
Salariés du club	À compter du 30 septembre 2021
Éducateurs / Entraîneurs	✓
Parents & Accompagnateurs	✓
Spectateurs	✓
Dirigeants & Bénévoles	✓
Officiels de matchs	✓
Équipe médicale	✓



#Tous
AntiCovid

Le Pass Sanitaire est à présenter à l'entrée de mon club sur papier ou sous format numérique.

Pour contrôler le QR Code, téléchargez l'application TousAntiCovid Vérif, scannez pour lire le résultat : "Valide" ou "Non valide".

